



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

horizon
europe

Direction générale de l'enseignement supérieur et
de l'insertion professionnelle

Direction générale de la recherche
et l'innovation

Délégation aux affaires européennes et
internationales

Département « accompagnement des opérateurs
de l'enseignement supérieur et de la recherche »

Charte des membres des Groupes Thématiques Nationaux (GTN) pour le programme-cadre "Horizon Europe"

La présente charte a pour objet d'encadrer les modalités d'organisation des Groupes Thématiques Nationaux (GTN) ainsi que les engagements de ses membres.

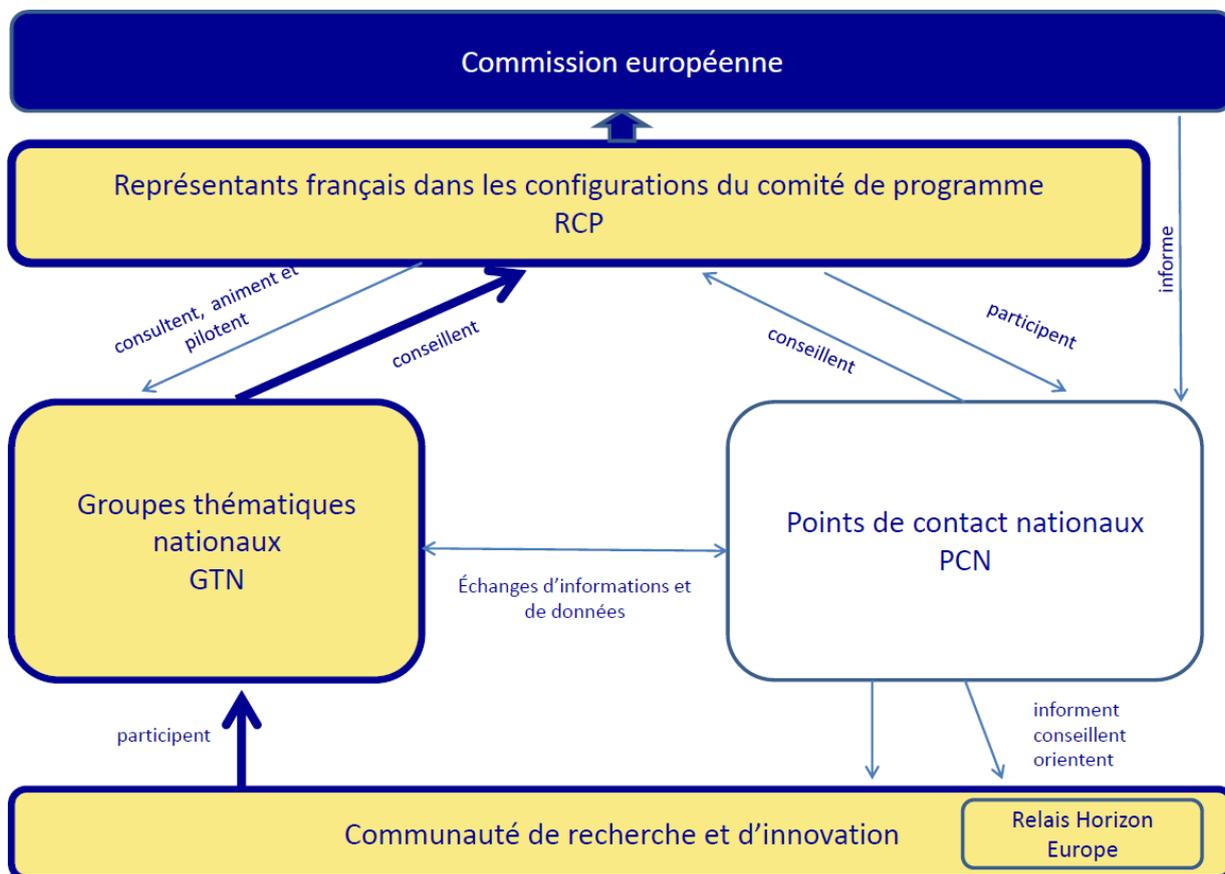
Des dispositions additionnelles peuvent le cas échéant s'appliquer à chaque GTN en fonction de ses particularités.

1- Contexte : le dispositif national d'accompagnement au programme-cadre de recherche et d'innovation (PCRI) de l'Union européenne

Le **ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche** (MESR) assure le pilotage et la coordination de l'ensemble du dispositif national d'accompagnement au programme-cadre de recherche & d'innovation (PCRI), actuellement « Horizon Europe (HE) ».

Ce dispositif s'articule autour de 3 types d'acteurs ou groupes d'acteurs :

- **Les Représentants français auprès des Comités de Programme (RCP)** sont chargés de représenter la France au sein des comités de programme mis en place par la Commission européenne (CE) aux fins d'élaborer la programmation d'Horizon Europe et d'en assurer le suivi d'exécution par la CE. Les RCP peuvent également participer au réseau PCN de leur thématique.
- **Les Groupes Thématiques Nationaux (GTN)** sont des instances informelles de consultation des acteurs de la recherche et de l'innovation (R&I), publique et privée, et sont animées par les RCP. Ces groupes sont consultés pour alimenter une position française commune, que les RCP portent auprès des comités de programme.
- **Les Points de Contact Nationaux (PCN)** sont chargés de diffuser l'information et de sensibiliser la communauté de la R&I aux programmes européens. La CE demande à chaque État membre de mettre en place un réseau national de PCN et ce, dans le respect du document « [Minimum standards and Guiding principles](#) » adopté, publié et mis à jour par elle.



Le dispositif national d'accompagnement à Horizon Europe

2- Les Groupes Thématiques Nationaux (GTN)

Un ou plusieurs GTN sont mis en place pour chaque thématique d'Horizon Europe (cf. Annexe 1 : liste des GTN par cluster et/ou pilier). Les GTN sont animés par les RCP.

Les membres du GTN

La composition d'un GTN doit être représentative des forces de R&I françaises dans la thématique considérée.

Les membres sont des représentants d'une entité (ex : organisme de recherche, université, entreprise, association, CHU, institut technique...) ou d'un groupe d'entités (ex : alliance, agence de programme, pôle de compétitivité, association, collectivité...). Une entité peut être représentée au sein d'un GTN par plusieurs membres, qui portent une position commune.

L'utilisation d'une adresse mail professionnelle nominative est requise (pas d'adresse générique) pour permettre l'identification des membres et s'assurer du respect des règles de confidentialité.

La composition des GTN peut évoluer au cours du programme Horizon Europe.

Si besoin, les RCP peuvent inviter d'autres personnes en qualité d'expert aux réunions du GTN afin de contribuer ou de présenter un ou plusieurs points prévus à l'ordre du jour.

Rôles au sein du GTN

Direction générale de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle

Direction générale de la recherche et l'innovation

Rôle des RCP vis-à-vis du GTN

- Diffuser l'actualité et l'information transmise en comité de programme par la Commission européenne
- Diffuser, à l'issue des appels à propositions, l'analyse des résultats concernant la participation globale française et celle des acteurs nationaux, notamment vis-à-vis de leurs équivalents européens
- Susciter l'échange d'informations, de conseils et de bonnes pratiques notamment en lien avec les objectifs du plan d'action pour la participation française aux programmes européens de R&I
- Recueillir et relayer les contraintes, difficultés et besoins de la communauté de R&I tout au long de la mise en œuvre d'Horizon Europe

Rôle des membres du GTN :

- Participer à l'élaboration de la position française, en particulier lors de la phase de préparation des programmes de travail
- Faire part des difficultés ou problèmes rencontrés tout au long de la mise en œuvre d'Horizon Europe, notamment sur la réponse aux appels à propositions
- Participer activement aux activités proposées (par exemple, partage de bonnes pratiques, diffusion de la position de l'entité représentée, participation à des ateliers spécifiques et/ou thématiques...)

Fonctionnement et activités

Un GTN se réunit au moins 2 fois par an sur invitation des RCP l'animant. L'ordre du jour de la réunion du GTN est défini par les RCP, après consultation des membres.

Le bon fonctionnement du GTN nécessite la participation active des membres.

Engagement des membres du GTN

Une fois leur inscription validée, les membres du GTN s'engagent à :

- Participer personnellement et le plus activement possible en fonction des sujets discutés aux réunions et travaux du GTN. Un manque d'engagement pourrait entraîner le retrait du groupe.
- Consolider la position de l'entité ou du groupe d'entités qu'ils représentent avant transmission aux RCP et autres membres (une position unique par entité)
- Préserver comme confidentielle toute information quel qu'en soit le type, la forme ou la teneur, reçue lors des échanges au sein du groupe.

Il est rappelé que les projets de documents transmis par la CE aux autorités françaises, notamment ceux que les RCP sont susceptibles de communiquer aux membres des GTN pour consultation et contribution, sont confidentiels et ce, jusqu'à leur publication officielle par la CE. Ce type de document ne peut en aucun cas être diffusé plus largement ni publié par les membres du GTN.

Demande d'inscription au GTN

Pour la durée d'Horizon Europe, l'inscription aux GTN se fait par voie électronique via un lien disponible auprès des RCP.

Chaque membre qui sollicite son inscription au sein d'un GTN s'engage à respecter les principes suivants :

- Pertinence : présenter un niveau de connaissance d'Horizon Europe et de la thématique considérée suffisant pour participer utilement aux réunions et travaux du GTN auquel il demande son inscription ;
- Représentativité : être mandaté par une entité participante ou intéressée à participer à Horizon Europe dans la thématique du GTN (« entité représentée ») pour la représenter et transmettre sa position officielle lors des réunions et travaux du GTN ;
- Transparence : autoriser le RCP à utiliser les informations transmises lors de l'inscription, notamment pour faciliter les interactions entre les membres ;
- Confidentialité : ne communiquer ou ne partager aucun des documents ou informations transmises dans le cadre du GTN sans l'accord du RCP. Ne sont autorisés à participer aux réunions que les membres du GTN dûment inscrits ; les invitations ne doivent pas être transmises à des tiers. Pour les réunions en visioconférence, l'utilisation de tout lecteur IA (ex : AI reader) ou de tout logiciel de retranscription automatique ainsi que l'enregistrement sont interdits.

Annexe 1 : Liste des GTN

Pilier 1

Programme	GTN correspondant
Conseil Européen de la recherche	GTN ERC
Actions Marie Sklodowska Curie	GTN MSCA
Infrastructures de Recherche	GTN Infrastructures

Pilier 2

Cluster	GTN correspondant
Cluster 1	GTN Santé
Cluster 2	GTN SHS
Cluster 3	GTN Sécurité
Cluster 4	GTN Industries GTN TIC GTN Espace
Cluster 5	GTN Energie Climat GTN Transport
Cluster 6	GTN Bio-Environnement

Pilier 3

Programme	GTN correspondant
Conseil Européen de l'innovation	GTN Europe Innovante

Pilier couché

Programme	GTN correspondant
Elargissement de la participation	GTN Elargissement
Espace Européen de la Recherche	GTN EER